JOUY

Département
D'EURE ET LOIR

Arrondissement
De CHARTRES

Canton
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé..... 19
Nombre de Conseillers
en exercice..... 19
Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 15

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2018, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 17 janvier 2018 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents :

cpl Christian PAUL-LOUBIERE
jt Jacky TARANNE
js Jean SEIGNEURY
pm Pascal MARTIN
cch Chantal CHEVALLIER
cco Corinne CÔME
mg
gn Guy NORMAND
ppe Pierre PERTHUIS
ppi Patrice PICHOT
jld Jean-Louis DOUSSET
gb Ghislaine BUARD
pcl
sr Sophie RIDET
il Isabelle LAUZON
nhg
sb
ldm Isabelle DELISLE-MARTIN
vc Valérie CHARRON

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents excusés : Monique GAUTIER ; Nathalie HUBERT-GABERT ;

Absents : Pascal CLERET ; Stéphane BEAUSSIER ;

Secrétaire de séance : Isabelle DELISLE-MARTIN

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2017 est adopté, après vote, à l'unanimité et prise en compte d'une rectification :

- Page 5 – point n° 6 : il fallait comprendre « Le » Maire et non pas « La » Maire.

2) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

a) Délibération modificative n° 5

Sans objet

b) Régie de recettes du budget principal

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revenir sur la délibération n° DCM 2017-044 du 21/09/2017 relative au livre historique de JOUY «JOUY AU FIL DE L'EURE ». En effet, cette délibération, portant le nouveau prix de vente du livre à 10 €, au lieu de 18 €, vient modifier la délibération de Régie de Recettes du budget principal n° DCM 2016-019 du 25/05/2016, précisément l'article 3, et non pas la délibération n° DCM 2015-008 du 12/03/2015 puisque cette dernière a été substituée par la délibération DCM 2016-019 précédemment citée.

En outre, il y a lieu également de préciser l'article 3 de la délibération « Régie de recettes du budget principal » n° DCM 2016-019 du 25/05/2016, en intégrant les frais d'envoi postaux, notamment pour les photocopies (voir délibération n° DCM 2015-004 du 29/01/2015) et le livre de JOUY (voir délibération n° DCM 2015-056 du 15/12/2015).

Après vote cette délibération est adoptée à l'unanimité des conseillers.

3) BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

a) Délibération modificative n° 3

Sans objet.

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS

a) Travaux de rénovation des murs de soutien des vannages et installations électriques

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation des travaux suivants : travaux de rénovation des murs de soutien des vannages et installations électriques sur ouvrages de JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Le montant des travaux est estimé à 12.715,00 € HT soit 15.258,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour un montant de 3.814,00 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole (classique ou Patrimoine), pour la somme de 3.815 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : début septembre 2018
Fin des travaux : fin octobre 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	12 715,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Travaux de maçonnerie	11 580,00 €		
Travaux d'électricité	1 135,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	12 715,00 €
Néant		FDI 2018 (30 %)	3 814,00 €
		FDC 2018	3 815,00 €
		Autofinancement	5 086,00 €
Total Charges	**12 715,00 €**	**Total Produits**	**12 715,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*60,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*60,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	40,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2018 auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et du fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :
- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du :
  - FDI 2018, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
  - Fonds de concours 2018 (classique ou patrimoine) de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

b) Travaux de remise en état des ateliers et de l'arsenal

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation des travaux suivants : travaux de remise en état des ateliers et de l'arsenal – commune de JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :
- clôturer les ateliers et l'arsenal afin de sécuriser les lieux,
- remettre en état et aux normes une partie de la toiture du bâtiment devenue très vétuste,
- passer la chaudière au gaz naturel.

Le montant des travaux est estimé à 26.270,00 € HT soit 31.524,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour un montant de 7.881,00 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole (classique ou Patrimoine), pour la somme de 7.880 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : 2ème semestre 2018
Fin des travaux : 2ème semestre 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	26 270,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Travaux clôture et portail	3 670,00 €		
travaux de désamiantage/SPS/rapport amiant	5 980,00 €		
Travaux réfection de couverture et gouttières	7 560,00 €		
Remplacement brûleur chaudière	5 000,00 €		
Devis création de tranchées	2 560,00 €		
Réfection partielle électricié	1 500,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	26 270,00 €
Néant		FDI 2018 (30 %)	7 881,00 €
		FDC 2018 (classique ou patrimoine)	7 880,00 €
		Autofinancement	10 509,00 €
Total Charges	**26 270,00 €**	**Total Produits**	**26 270,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*60,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*60,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	40,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2018 auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et du fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du :
  - FDI 2018, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
  - Fonds de concours 2018 (classique ou patrimoine) de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

c) Travaux de rénovation de l'école de JOUY

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation des travaux suivants : travaux de rénovation de l'école de JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :
- Poursuivre le remplacement de portes et fenêtres afin d'obtenir une meilleure isolation et réduire ainsi les dépenses de chauffage,
- Installer deux portiers vidéo, un côté maternelle, l'autre côté élémentaire, afin de sécuriser davantage l'école.

Le montant des travaux est estimé à 26.587,00 € HT soit 31.904.40 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :
- une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour un montant de 7.976,00 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre de la DETR 2018 pour 5.317,00 €, soit 20 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole (classique ou Patrimoine), pour 7.976,00 € en cas de refus de la DETR ou 2.660,00 € en cas d'octroi de la subvention DETR.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : juillet 2018
Fin des travaux : juillet 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	26 587,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Devis remplacement porte et fenêtre	20 924,00 €		
Installation de 2 portiers vidéo	5 663,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	26 587,00 €
Néant		FDI 2018 (30 %)	7 976,00 €
		DETR (20 %) et/ou FDC 2018	7 976,00 €
		Autofinancement	10 635,00 €
Total Charges	**26 587,00 €**	**Total Produits**	**26 587,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*60,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*60,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	40,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2018 auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, de la DETR 2018 et du fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du :
  - du FDI 2018, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
  - de la DETR 2018 auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir,
  - et du fonds de concours 2018 (classique ou patrimoine) de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

d) Travaux de mise aux normes électricité de l'église de JOUY

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation des travaux suivants : travaux de mise aux normes électricité de l'église de JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux concernent la deuxième tranche de remise en état de la partie électrique du bâtiment.

Le montant des travaux est estimé à 4.000,00 € HT soit 4.800,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour un montant de 1.200,00 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre de la DETR 2018 pour 800,00 €, soit 20 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole (classique ou Patrimoine), pour 1.200,00 € en cas de refus de la DETR ou 400,00 € en cas d'octroi de la subvention DETR.
-

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : 2ème semestre 2018
Fin des travaux : 2ème semestre 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	4 000,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Travaux remise en état électricité 2ème tranche	4 000,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	4 000,00 €
Néant		FDI 2018 (30 %)	1 200,00 €
		DETR 2018 et/ou FDC 2018	1 200,00 €
		Autofinancement	1 600,00 €
Total Charges	**4 000,00 €**	**Total Produits**	**4 000,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*60,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*60,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	40,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2018 auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, de la DETR 2018 et du Fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre :
  - du FDI 2018, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
  - de la DETR 2018 auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir,
  - du Fonds de concours 2018 (classique ou patrimoine) de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

e) Travaux de mise aux normes de la salle polyvalente de JOUY

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation des travaux suivants : travaux de mise aux normes de la salle polyvalente de JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux concernent la :
- fourniture et pose des rideaux occultants sur les fenêtres extérieures, aux normes françaises M1, ceux actuels n'étant plus conformes à la règlementation pour un ERP.

Le montant des travaux est estimé à 3.752,00 € HT soit 4.372,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole (classique ou Patrimoine), pour la somme de 1.876,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : 2ème semestre 2018
Fin des travaux : 2ème semestre 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	3 752,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Fourniture et pose rideaux occultants sur fenêtres extérieures	3 752,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	3 752,00 €
Néant		FDC 2018	1 876,00 €
		FDC 2018	
		Autofinancement	1 876,00 €
Total Charges	**3 752,00 €**	**Total Produits**	**3 752,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*50,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*50,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	50,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du Fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du :
  - Fonds de concours 2018 (classique ou patrimoine) de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

f) Travaux de réfection du réseau d'eau pluviale rue des Larris à JOUY

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation des travaux suivants : travaux de réfection du réseau d'eau pluviale de la rue des Larris à JOUY.

Les travaux de maîtrise d'œuvre sont délégués à Chartres Métropole.

Les travaux seront réalisés conjointement avec les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de création de l'assainissement collectif et de rénovation du réseau d'eau potable par Chartres Métropole. Démarrage des travaux prévu courant mai 2018.

Les travaux consistent à :

- Réhabiliter une partie du réseau d'eau pluviale sur la rue des Larris.

Le montant des travaux est estimé à 37.440,00 € HT soit 44.928,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour un montant de 11.232,00 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole, pour la somme de 11.232,00 €,

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : fin 1er semestre 2018
Fin des travaux : 2ème semestre 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	37 440,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Travaux réhabilitation réseau	32 000,00 €		
Diagnostic	3 640,00 €		
Essais et réception	1 500,00 €		
SPS	300,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	37 440,00 €
Néant		FDI 2018 (30 %)	11 232,00 €
		FDC 2018	11 232,00 €
		Autofinancement	14 976,00 €
Total Charges	**37 440,00 €**	**Total Produits**	**37 440,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*60,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*60,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	40,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2018 auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, et du Fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :
- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du :
  - FDI 2018, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
  - Fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

g) Travaux de création d'un auvent au musée de JOUY

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation des travaux suivants : travaux de création d'un auvent au musée de JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :
- créer un auvent de 40 m² permettant de stocker du matériel volumineux, à l'abri, à l'extérieur du musée.

Le montant des travaux est estimé à 9.650,00 € HT soit 11.580,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, pour un montant de 2.895,00 €, soit 30 % du coût HT du projet,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole, pour la somme de 2.895,00 €,

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : 1er semestre 2018
Fin des travaux : 1er semestre 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	9 650,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Travaux de terrassement	900,00 €		
Construction d'une dalle béton	2 000,00 €		
ossature bois	5 500,00 €		
couverture et zinguerie	1 250,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	9 650,00 €
Néant		FDI 2018 (30 %)	2 895,00 €
		FDC 2018	2 895,00 €
		Autofinancement	3 860,00 €
Total Charges	**9 650,00 €**	**Total Produits**	**9 650,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*60,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*60,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	40,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2018 auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, et du Fonds de concours patrimoine 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du :
  - FDI 2018, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
  - Fonds de concours patrimoine ou classique 2018 auprès de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

h) Etablissement des relevés et plan topographique du cimetière de JOUY

Jacky TARANNE fait part du projet de réalisation de l'opération suivante : établissement des relevés et plan topographique du cimetière de JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre sont réalisés par la commune de Jouy.

L'opération consiste à :
- effectuer un lever planimétrique, altimétrique, les calculs et l'établissement du plan topographique du cimetière afin d'actualiser les données de l'intégralité des sépultures.

Le montant des travaux est estimé à 1.920,00 € HT soit 2.304,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :
- une subvention au titre du Fonds de concours 2018 de Chartres Métropole, pour la somme de 1.152,00 €,

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : fin du 1er semestre 2018
Fin des travaux : 2ème semestre 2018.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	1 920,00 €	=> Financements privés	0,00 €
relevés et plan topographique	1 920,00 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	1 920,00 €
Néant		FDC 2018	1 152,00 €
		Autofinancement	768,00 €
Total Charges	**1 920,00 €**	**Total Produits**	**1 920,00 €**

soit un financement total à hauteur de :	*60,00%*
dont financements privés :	*0,00%*
dont financements publics :	*60,00%*
Autofinancement de l'opération à hauteur de :	40,00%

Jacky TARANNE demande aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du Fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole.

Après délibération, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter la subvention au titre du :
  - Fonds de concours 2018 auprès de Chartres Métropole,
- et acceptent d'autofinancer le solde de cette opération.

5) REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LOI SUR L'EAU

Jacky TARANNE informe les conseillers du peu d'état d'avancement du dossier, suite aux lenteurs administratives et à la difficulté de fixer des rendez-vous entre les différents intervenants.

Il indique toutefois qu'il a eu confirmation, de Monsieur GUILLEMINOT de l'agence EN PERSPECTIVE, qu'une révision simplifiée est effectivement possible pour ces travaux. Un point sera donc prévu lors du conseil municipal de février 2018.

De plus, il précise que l'enquête publique commune au dossier de révision du PLU et de la loi sur l'eau sera retardée à fin 2018, à cause du nouveau délai légal d'une enquête publique liée à la loi sur l'eau qui est désormais de 10 mois.

6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DU LOGICIEL DES POINTS D'EAU INCENDIE AVEC LE SDIS

Jacky TARANNE fait un compte rendu d'une réunion du mois de novembre 2017 organisée par la préfecture concernant la nouvelle réforme de la défense extérieure contre l'incendie.

Une nouvelle réforme qui se veut moins exigeante, avec :

- une adaptation de l'obligation des 60 m^3/h pendant deux heures à moins de 200 mètres en tout lieu et quel que soit le risque à défendre,
- des poteaux et des bouches d'incendie réglementaires dès 30 m^3/h en fonction des risques,
- la possibilité d'installer des points d'eau artificiels à partir de 30 m^3 en fonction des risques.
- une adéquation des besoins en eau avec les risques d'incendie.

Une nouvelle réforme qui prévoit le transfert de deux nouvelles compétences aux EPCI, la Direction Extérieure contre l'Incendie (D.EC.I.) n'étant pas le service public de l'eau :

- la police spéciale de la D.E.C.I : qui procède aux contrôles techniques des PEI ou Points d'Eau Incendie et fixe les arrêtés et les schémas communaux de la D.E.C.I.,
- le service public de la D.E.C.I. : qui assure ou fait assurer la gestion matérielle de la D.E.C.I.

Ce transfert de compétence permettra aux communes ou EPCI, de réaliser les actions de maintenance et les contrôles techniques périodiques (mesures débit/pression, contrôle fonctionnel) tous les 3 ans au maximum.

En l'occurrence, le SDIS 28 réalisera des reconnaissances opérationnelles tous les un à trois ans (l'usage de l'eau n'est pas la règle).

Ces modifications obligent les collectivités à :
- informer le SDIS de la décision prise en matière de transferts éventuels des compétences D.E.C.I.,
- signer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du logiciel de gestion des points d'eau incendie (Cr+) (formation comprise), selon le projet présenté,
- élaborer un arrêté municipal intégrant la liste des Points d'Eau Incendie et la périodicité des contrôles techniques.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser le Maire à signer cette convention et fixer la périodicité des contrôles techniques.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les conseillers :
- fixent la périodicité des contrôles techniques des Points d'Eau Incendie à 3 ans,
- autorisent le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, du logiciel de gestion des points d'eau incendie (Cr+)

QUESTIONS DIVERSES :

a) *Date du prochain conseil municipal* : le jeudi 08 février 2018 à 20 h 30,

b) *Travaux* :
Entretien éclairage public : deux candélabres sont signalés comme défectueux, un 30 rue des Larris, l'autre à l'angle de la ruelle QUIJOUX. Ces demandes d'intervention seront notées pour le prochain passage.

c) *Commercialisation de la dernière tranche du lotissement de la Dalonne* : A la demande de Patrice PICHOT, le Maire indique qu'il va vérifier si le règlement prévoit un point particulier sur l'acquisition de terrains par des investisseurs.

d) *Secteur santé* : Le Maire informe les conseillers de la prochaine installation sur notre commune de Madame Valérie ESQUINAZI, sophrologue relaxologue, qui partagera le cabinet de M. WARREYN, ostéopathe.

La séance est levée à 21 h 02

Le Maire,

MAIRIE DE JOUY (EURE ET LOIR)

Christian PAUL-LOUBIERE